

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du Jeudi 23 juin 2022 à 19h00**

DELIBERATION N°01/2022:

Approbation du compte de gestion 2021

Date de la séance :

23 juin 2022

Date de la convocation :

19 mai 2022

Président de la séance :

Monsieur Marc Honoré

en sa qualité de Président du sax

Etaient présents : 21

Elus : 8

Titulaires : Marc HONORE - François DAZELLE - Fatiha EL YAGOUBI - Grégory SANCHEZ - Céline CHASSIN - Katell LANDIER

Suppléants : Nicole MARTIN - Sarah SABOURIN

Personnalités qualifiées : 10

Titulaires : Olivier MAURO - Dominique DENOUEL - Lucas HARLE - Christine GRUNET - Jean-Marc BUREAU - Denise GERBIN

Suppléants : Stéphanie JACQMIN - Alison MORITZ - Romain MAIDON - Ronda LEWIS

Etaient invités : 3

Yannick PARAGE

Aurélie MACADOUX

Frédéric LAMANDE



DELIBERATION N°01/2022 : Approbation du compte de gestion 2021

Exposé des motifs :

VU le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier Principal de Poissy

VU le compte administratif 2021 présenté par le Président

Le rapporteur informe l'assemblée délibérante de la conformité entre le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 au niveau :

- des chapitres en dépenses et en recettes des sections d'investissement et de fonctionnement,
- du résultat d'exécution de l'exercice budgétaire :
 - ✓ résultat à la clôture de l'exercice précédent,
 - ✓ part du résultat affecté à l'investissement,
 - ✓ résultat de l'exercice courant,
 - ✓ résultat à la clôture de l'exercice courant.

Le Compte de gestion établi par le Trésorier Principal de Poissy présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif du Sax,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : CONSTATE la concordance des résultats entre le compte de gestion 2021 du comptable du Trésor et le compte administratif 2021 du Sax.

ARTICLE 2 : APPROUVE ET ARRETE le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier Principal de Poissy conformément aux données ci-dessous :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	23 837,35		7 509,94		31 347,29
Fonctionnement	170 191,28		-2 485,86		167 705,42
TOTAL I	194 028,63		5 024,08		199 052,71
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	194 028,63		5 024,08		199 052,71

DECISION : Adopté à l'unanimité

Vote :	nombre de votants : 12	Unanimité : 12
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 23 juin 2022

Pour extrait et conforme,

Le Président de l'EPIC Le Sax

Monsieur Marc Honoré

Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du Jeudi 23 juin 2022 à 19h00**

DELIBERATION N°02/2022 :

Vote du compte administratif 2021 et affectation des résultats de clôture

Date de la séance :

23 juin 2022

Date de la convocation :

19 mai 2022

Président de la séance :

Monsieur Marc Honoré

en sa qualité de Président du sax

Etaient présents : 21

Elus : 8

Titulaires : Marc HONORE - François DAZELLE - Fatiha EL YAGOUBI - Grégory SANCHEZ - Céline CHASSIN - Katell LANDIER

Suppléants : Nicole MARTIN - Sarah SABOURIN

Personnalités qualifiées : 10

Titulaires : Olivier MAURO - Dominique DENOUEL - Lucas HARLE - Christine GRENET - Jean-Marc BUREAU - Denise GERBIN

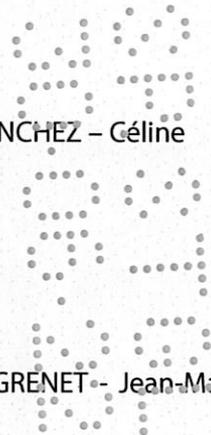
Suppléants : Stéphanie JACQMIN - Alison MORITZ - Romain MAIDON - Ronda LEWIS

Etaient invités : 3

Yannick PARAGE

Aurélie MACADOUX

Frédéric LAMANDE



DELIBERATION N°02/2022 : Vote du compte administratif 2021 et affectation des résultats de clôture

Exposé des motifs :

VU Le compte administratif 2021 présenté par le Président

Après avoir entendu le rapport de présentation fait par Monsieur Le Président sur le compte administratif 2021 :

CONSIDERANT un résultat de clôture de l'exercice 2021 faisant apparaître un excédent global de **199 052,71 €** avec un excédent de fonctionnement de **167 705,42 €** et un excédent d'investissement de **31 347,29 €**.

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil d'Administration siégeant sous la vice-présidence de Madame Katell Landier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : de donner quitus à la Présidence pour sa gestion en 2021

ARTICLE 2 : d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DU SAX		2021
INVESTISSEMENT	Dépenses	162 094,88 €
	Recettes	169 604,82 €
	Résultat investissement exercice	7 509,94 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 032 358,70 €
	Recettes	1 029 872,84 €
	Résultat fonctionnement exercice	- 2 485,86 €
	Résultat de l'exercice	5 024,08 €
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur	23 837,35 €
	Résultat exercice	7 509,94 €
	Résultat global d'investissement	31 347,29 €
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur	170 191,28 €
	Part affectée à déduire du résultat antérieur (c/1068)	- 2 485,86 €
	Résultat global de fonctionnement	167 705,42 €
RESULTAT GLOBAL		199 052,71 €



ESPACE
MUSICAL
ACHÈRES

Le Sax, Etablissement Public Industriel et Commercial de la Ville d'Achères
2, rue des Champs - 78260 ACHÈRES
Tél : 01 39 11 86 21 - Fax : 01 39 11 64 10 - www.lesax-acheres78.fr

ARTICLE 3 : d'affecter les résultats, comme suit :

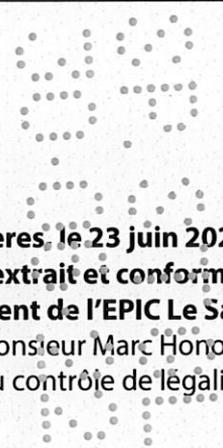
L'excédent de fonctionnement de **167 705,42 €** est en report à nouveau à la section de fonctionnement (Chapître 002 Excédent antérieur reporté)

L'excédent d'investissement de **31 347,29 €** est en report à nouveau à la section d'investissement (chapître 001 Excédent antérieur reporté)

DECISION : Adopté à l'unanimité

Vote :	nombre de votants : 12	Unanimité : 12
		Abstention :
		Pour :
		Contre :

Fait et délibéré à Achères, le 23 juin 2022
Pour extrait et conforme,
Le Président de l'EPIC Le Sax
Monsieur Marc Honoré
Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax
du Jeudi 23 juin 2022 à 19h00**

DELIBERATION N°03/2022 :

Décision modificative n°1 du budget primitif 2022

Date de la séance :

23 juin 2022

Date de la convocation :

19 mai 2022

Président de la séance :

Monsieur Marc Honoré

en sa qualité de Président du sax

Etaient présents : 21

Elus : 8

Titulaires : Marc HONORE - François DAZELLE – Fatiha EL YAGOUBI – Grégory SANCHEZ – Céline CHASSIN – Katell LANDIER

Suppléants : Nicole MARTIN – Sarah SABOURIN

Personnalités qualifiées : 10

Titulaires : Olivier MAURO - Dominique DENOUEL - Lucas HARLE - Christine GRENET - Jean-Marc BUREAU - Denise GERBIN

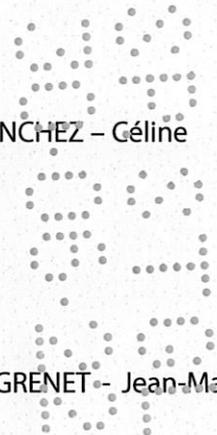
Suppléants : Stéphanie JACQMIN - Alison MORITZ - Romain MAIDON - Ronda LEWIS

Etaient invités : 3

Yannick PARAGE

Aurélie MACADOUX

Frédéric LAMANDE



DELIBERATION N°03/2022 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2022

Exposé des motifs :

Le budget primitif 2022 est modifié de la façon suivante :

- La section de fonctionnement s'élève à hauteur de **1 287 982,42 euros HT** en dépenses et en recettes.
- La section d'investissement s'élève à hauteur de **259 356,29 euros HT** en dépenses et en recettes.

Fonctionnement Dépenses	budget primitif voté le 14/12/2021	DM n°1 votée le 23/06/2022	BP 2022 + DM n°1
Chapitre 011 : charges à caractère général	397 004,00 €	128 905,42 €	525 909,42 €
Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés	619 364,00 €	30 100,00 €	649 464,00 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement			€
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	13 100,00 €	10 000,00 €	23 100,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 600,00 €	- 1 300,00 €	300,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	200,00 €		200,00 €
Chapitre 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	€		€
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	89 009,00 €		89 009,00 €
TOTAL HT	1 120 277,00 €	167 705,42 €	1 287 982,42 €

Fonctionnement Recettes	budget primitif voté le 14/12/2021	DM n°1 votée le 23/06/2022	BP 2022 + DM n°1
Chapitre 70 - Produits des services	125 500,00 €		125 500,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	883 200,00 €		883 200,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €		100,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	5 500,00 €		5 500,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	23 500,00 €		23 500,00 €
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	82 477,00 €		82 477,00 €
Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté	€	167 705,42 €	167 705,42 €
TOTAL HT	1 120 277,00 €	167 705,42 €	1 287 982,42 €

Investissement Dépenses	budget primitif voté le 14/12/2021	DM n°1 votée le 23/06/2022	BP 2022 + DM n°1
Chapitre 001 - Déficit antérieur reporté			€
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00 €		3 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	143 232,00 €	31 347,29 €	174 579,29 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	81 777,00 €		81 777,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	€		€
TOTAL HT	228 009,00 €	31 347,29 €	259 356,29 €

Investissement Recettes	budget primitif voté le 14/12/2021	DM n°1 votée le 23/06/2022	BP 2022 + DM n°1
Chapitre 001 - Excédent antérieur reporté		31 347,29 €	31 347,29 €
Chapitre 1068 - Autres réserves			€
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	139 000,00 €		139 000,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	89 009,00 €		89 009,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonct.			€
TOTAL HT	228 009,00 €	31 347,29 €	259 356,29 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

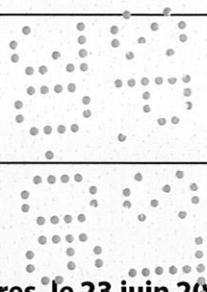
- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2022 comme suit :
Pour la section de fonctionnement, le total des dépenses et des recettes s'équilibrent à **1 287 982,42 euros HT.**

Pour la section d'investissement, le total des dépenses et des recettes s'équilibrent à **259 356,29 euros HT.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE

DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote :	nombre de votants : 12	Unanimité : 12	
		Abstention :	
		Pour :	
		Contre :	

Fait et délibéré à Achères, le 23 juin 2022
Pour extrait et conforme,
Le Président de l'EPIC Le Sax
Monsieur Marc Honoré
Envoi au contrôle de légalité

